Repères
CIROPP
PROVENCE-ALPES -CÔTE D'AZUR & CORSE

N°26 JANVIER 2023 Le bulletin du Conseil Interrégional de l'Ordre des pédicures-podologues

Chères consœurs, chers confrères

Dans un premier temps, je vous souhaite à vous ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers une belle et bonne année 2023 où la santé, la réussite dans vos projets personnels comme professionnels, seront des partenaires de chaque jour.

L'année 2022 a été chargée et le dernier trimestre a vu, en plus des réunions habituelles, la participation hebdomadaire de l'ensemble des élus du Conseil Interrégional aux différentes concertations locales concernant le Conseil National de la Refondation en Santé (CNR Santé) voulu par le Président de la République Emmanuel Macron en octobre 2022.
Les élus se sont déplacés dans tous les départements afin de porter la voix des pédicures-podologues auprès des administrations et des politiques locaux pour obtenir des avancées notoires dans l'évolution de notre formation initiale et de notre exercice professionnel.

Nous avions déjà fait, sous l'impulsion du Président du Conseil national, Eric Prou, et de notre secrétaire général, Guillaume Brouard, ce travail avec l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle mais aussi avec les candidats aux élections législatives ; nous espérons que ce lourd travail durant 2022 portera ses fruits dès le début 2023 avec notamment à compter du 16 janvier 2023, l'ouverture des travaux parlementaire sur la Loi Rist.

Ces derniers mois, avec l'augmentation importante de l'inflation, de nombreux confrères nous font part de leur craintes et difficultés ; je vous rappelle que depuis 2006 et la création de notre institution ordinale, j'ai souhaité mettre en place une commission de solidarité pour aider nos consœurs et confrères qui rencontreraient des difficultés. N'hésitez pas, en cas de problème, à contacter cette commission via le secrétariat de votre conseil inter régional ou directement via mon adresse mail institutionnelle : sebastien.moyne@paca-corse.ciropp.fr.
C'est ça aussi, le rôle d'un CONSEIL de l'ordre.

Pour terminer, j'aimerai vous rappeler que l'ensemble des élus et le personnel administratif travaillent dur pour gérer d'un point du vue interrégional notre institution, mais aussi pour obtenir des avancées importantes pour notre profession ; j'en profite pour les remercier chaleureusement pour leur implication et leur investissement. Comme beaucoup d'entre vous, pour ma profession également, j'ai des rêves et j'aspire à ce qu'ils deviennent réalité, c'est pour cela que je crois et j'espère beaucoup de cette nouvelle année 2023 pour notre belle profession.

Sébastien MOYNE-BRESSAND
Président du CIROPP PACA & Corse

1 **Éditorial**
2 **Visites confraternelles de conformité / Budget prévisionnel 2023**
3 & 4 **Mouvements du tableau / Violences envers les femmes**

CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDICURES-PODOLOGUES
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR & CORSE

Le Mercure B -
80 rue Charles Duchesne
Les Milles
13290 Aix-en-Provence
Tél : 04.42.59.14.66
anne-marie.serries@paca-corse.ciropp.fr
contact2@paca-corse.ciropp.fr

Ouverture au public

Tous les jours
9 h > 16h30

Comité éditorial : Sébastien MOYNE-BRESSAND, Marianne SPAZIANI, Eric NAUTONNIER, Magali BERNARD, Gilbert LE GRAND
Sécrétariat de rédaction : Marianne SPAZIANI, Jean-Christophe CHANTRAN
Tirage : 1400 exemplaires
ISSN 1960-2952

VISITES CONFRATERNELLES DE CONFORMITÉ

Cette fin d'année 2022 a été marquée par la mise en place d'un certain nombre de visites confraternelles de conformité des cabinets de pédicures-podologues dans notre région.

Parmi les missions de l'Ordre, promouvoir et assurer la qualité et la sécurité des soins auprès de nos patients restent prioritaires. L'évolution constante de nos pratiques et de nos compétences d'un côté, les mutations juridiques et les recommandations professionnelles de l'autre, les pédicures podologues doivent mettre à jour régulièrement leurs pratiques et conditions d'exercice.

Ces visites sont là pour accompagner les consœurs et confrères qui rencontrent des blocages dans l'évolution de nos pratiques professionnelles. L'article R 4322- 77 du code de déontologie règlemente et définit les conditions d'installation de notre profession, avec en particulier la notion de pièce distincte pour l'atelier.

Les visites des cabinets des élus en exercice ayant été réalisées, les premières personnes qui ont été visitées sont celles qui n'avaient pas rempli les conditions d'installation, notamment au sujet de la pièce distincte.

Les visites se font toujours par un binôme de conseillers.

Cette évaluation se fait en répondant à un questionnaire (disponible sur le site de l'Ordre) où notre rôle est réellement d'aider et orienter les professionnels vers un exercice dans les meilleures conditions, pour leurs patients autant que pour eux-mêmes .

Un compte rendu est fait à la fin de chaque visite, fixant des objectifs précis avec des dates butoirs, et si nécessaire, un rendez-vous pris pour assurer le suivi des modifications.

Vous pouvez dès à présent demander à être visité, si vous souhaitez avoir un avis sur vos conditions d'exercice, ou si vous rencontrez des difficultés dans la mise en place des nouvelles dispositions et ce dans un esprit confraternel, confidentiel et sans crainte de sanctions.

Nous essaierons, dans la mesure de nos disponibilités, d'y répondre favorablement le plus rapidement possible.

Jean-Christophe CHANTRAN

Budget prévisionnel 2023 EN EUROS

CHARGES SALARIALES	85 000
INDEMNITÉS CONSEILLERS	35 000
FRAIS CONSEILLERS	21 000
LOCATION BUREAUX	20 100
LA POSTE	4 200
FOURNITURES BUREAUX	1 200
ENTRETIENS ET RÉPARATIONS	1 100
TÉLÉPHONIE	1 620

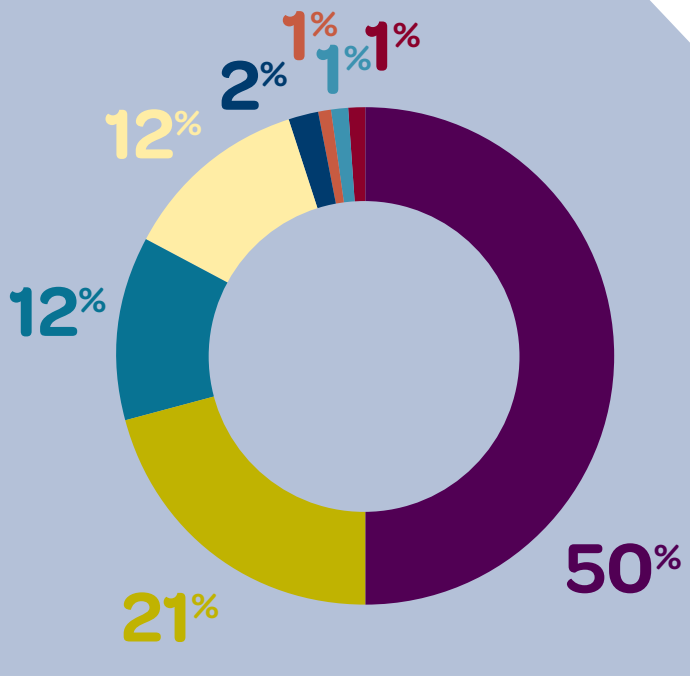

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 01/01/2022 au 31/12/2022

Inscriptions

Nom	Prénom	Dep.	Ville
ALIOTTI	CLÉANDRE	13	VITROLLES
BANCAL	ANAÏS	13	PORT ST LOUIS DU RHONE
BIRR	CHRISTELLE	13	CARRY-LE-ROUET
BOUCHER	ROMAIN	83	BORMES-LES-MIMOSAS
DUQUESNE	ALEXIS	83	LA VALETTE DU VAR
DUTOIT	ISABELLE	83	LE LAVANDOU
ESPINOSA	JUSTINE	13	ALLAUCH
FAVRE	MATHILDE	13	MARSEILLE
FERRATA	SÉBASTIEN	04	ROUMOULES
HEL	SELARL	83	LE PRADET
HOFF	BRIANNA	06	SOSPEL
LEANDRI	MARION	2A	AFA
MINASYAN	JULIA	83	ST MAXIMIN LA STE BAUME
MOCQUE	NATHALIE	13	MARSEILLE
OTTAVIANI	ANTON	20	BASTIA
PEREZ	CAMILLE	06	NICE
ROS	MATHIEU	06	MOUANS SARTOUX
ROULLEAU	ANNE-SOPHIE	06	ROQUEBRUNE CAP MARTIN
SELARL	PODOVAR	83	SANARY SUR MER
SELARL	ALESSANDRINI	83	LA SEYNE SUR MER
SELARL LAMOTHE MARGAUX		13	AIX-EN-PROVENCE
SELARL MARTZ FABRICE		06	GRASSE
SEUX	MARINE	13	MARSEILLE
SIGILLO	MARTIN	04	LE BRUSQUET
TERRAL	FLORIAN	83	BORMES LES MIMOSAS
VIEUXTEMPS	ALISSA	05	GAP
WEIDERT	SHARLENE	13	MARSEILLE

Transferts vers une autre Région

Nom	Prénom	Dep.	Ville	Vers
BLANC FINIDORI	TIPHANIE	83	ST ZACHARIE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
BURKHALTER	JEANNE	13	MARSEILLE	OCCITANIE
CHRETIEN	PHILIPPINE	20	AJACCIO	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
DATTOLO	SONIA	83	TOULON	BRETAGNE-ST-PIERRE-ET-MIQUELON
DIMINO	NAÏS	13	MARSEILLE	NOUVELLE-AQUITAINE
JAPAVAIRE	CHRISTELLE	83	SANARY SUR MER	OCCITANIE
LABORDE	MARCELINE	83	FREJUS	NOUVELLE-AQUITAINE
LEBIS	ANTHONY	13	EYRAGUES	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
MEUNIER	CYNTHIA	06	LA GAUDE	NOUVELLE-AQUITAINE
MOYEZ	LAURA	83	LE PRADET	NOUVELLE-AQUITAINE
OLLIVIER	SOLÈNE	83	SANARY SUR MER	NOUVELLE-AQUITAINE
TALLET	JULIE	05	GAP	PAYS-DE-LOIRE
TERRAL	FLORIAN	83	BORMES LES MIMOSAS	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

Transferts vers CIROPP Provence-Alpes-Côtes d'Azur & Corse

Nom	Prénom	Dep.	Ville	De
ABDI	SABRINA	13	PORT-DE-BOUC	OCCITANIE
COHEN	NEAL	13	CHATEAUNEUF LE ROUGE	AUVERGNE-RHONE-ALPES
CORNU	CHRISTELLE	84	CARPENTRAS	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
DAHAN	DAVID	06	NICE	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
FLEURIER	ARNAUD	83	SANARY-SUR-MER	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
GABILLARD	ALEXIS	13	TARASCON	OCCITANIE
GANET	ARNAUD	13	MAUSSANE-LES-ALPILLES	NOUVELLE-AQUITAINE
GEAY	NELLY	13	AIX-EN-PROVENCE	NOUVELLE-AQUITAINE
GUBBINI	LÉA	13	ARLES	OCCITANIE
JOURNEE	NINA	06	JUAN-LES-PINS	NORMANDIE
LAVIGNE	VANESSA	83	SANARY-SUR-MER	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
LE CADRE	SÉBASTIEN	13	LA PENNE SUR HUVEAUNE	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
LE GRASSE	MANON	83	BANDOL	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
LECLERC	MARIE	83	BRIGNOLES	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
LODOLO	CLAIRE	20	CUTTOLI CORTICCHIATO	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
LORY	MATHIEU	83	LA CROIX VALMER	HAUTS-DE-FRANCE
MARCIANO	YONA	06	NICE	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
MAZERBOURG	HÉLOÏSE	83	LA GARDE	NOUVELLE-AQUITAINE
MEITE	NINA	06	CONTES	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
PEYNE	DÉBORAH	13	MOURIES	AUVERGNE-RHONE-ALPES
PITZ	CHARLÈNE	84	AVIGNON	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
SUCHAIRE	LAETITIA	83	TOULON	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

MOUVEMENTS DU TABLEAU suite

Radiations

Nom	Prénom	Dep.	Ville
AINIE	BARBARA	13	PLAN-DE-CUQUES
BEKAERT	LAETITIA	83	ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME
BERNARD	JEAN-PIERRE	06	MENTON
BLANC	GEORGES	83	CARNOULES
BOISSIN	ROMAIN	84	LE PONTET
BOUDOU	XAVIER	13	MARSEILLE
BURON-PICOLLO	CATHERINE	06	NICE
DAHAN	LAURA	13	MARSEILLE
DUBREUIL	PHILIPPE	84	ORANGE
FERNANDEZ	CAROLE	83	SANARY-SUR-MER
FIALON	ALEXANDRA	13	ROGNAC
FORLINI	GÉRARD	84	PERNES LES FONTAINES
GOBERVILLE	LISE	13	MARSEILLE
GUEIRARD	MARION	13	AIX-EN-PROVENCE
HUBERT	CHARLOTTE	13	MARSEILLE
JOURDAN	MAGALI	83	RIANS
LACOURT	ISABELLE	05	EMBRUN
LE LIBOUX	DENISE	13	AIX-EN-PROVENCE
MAGNANI	PIERRE	06	ANTIBES
MAURIN	ROXANE	13	MARSEILLE
NACHEF	CHRISTINE	83	ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME
NERSESSIAN	ANNE	83	NANS-LES-PINS
REY	MARIE-JOSÉ	06	LE BAR-SUR-LOUP
ROGLIANO-BROCHARD	MARTINE	13	MARSEILLE
SELARLU	L.C.P	13	PORT-ST-LOUIS-DU-RHONE
SEMETTE	JULIA	13	AIX-EN-PROVENCE
SEMPOL	PATRICK	83	TOULON
TOUITOU	JONATHAN	13	MARSEILLE
TROIN	FRÉDÉRIC	13	CEYRESTE
VESIN DUPIRE	CHRISTINE	06	ANTIBES
WETSTEIN	EMMANUELLE	06	LA COLLE-SUR-LOUP

VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

Dans notre quotidien de professionnel de santé, nous intervenons auprès des femmes, donc certainement auprès de femmes victimes de violences au sein de leur couple, ou même de violences sexuelles.

Parfois, la victime révèle spontanément sa situation mais dans la majorité des cas, ces violences sont tues.

Les violences faites aux femmes sont une violation des droits humains et une discrimination fondée sur l'appartenance sexuelle et la domination historique masculine dans les rapports sociaux.

Elles sont « légitimées » par l'idéologie sexiste de domination qui sont les stéréotypes assignant des rôles différents aux personnes de sexe féminin et masculin.

Il y a deux moments d'aggravation : la grossesse et la séparation.

Un numéro d'écoute et d'accueil a été mis en place afin d'être à l'écoute des femmes victimes de violences, il s'agit du **3919**, numéro disponible 24h/24 et 7j/7.

L'article 226-14 du code pénal permet une levée du secret médical pour l'ensemble des professionnels de santé dont les pédicures-podologues lorsque les violences mettent en danger immédiat la vie de la victime. Le professionnel de santé doit s'efforcer d'obtenir l'accord de la victime. Cependant, en cas d'impossibilité d'obtenir cet accord, il doit informer du signalement fait au procureur de la République.

Marianne SPAZIANI

Pour plus d'informations, d'orientation, de conseils juridiques ou un soutien, des associations spécialisées existent :

3919

- ARRÊTONS LES VIOLENCES
  https://www.arretonslesviolences.gouv.fr/
- VIOLENCE FEMMES INFO
  https://www.infofemmes.com/
  https://www.stop6violences6femmes.gouv.fr/
- MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES HANDICAPÉES

3977

- ENFANCE MALTRAITÉE

119